

Compte-rendu de la réunion du 16/02/1984

Le jeudi 16/02/1984, de 10h 15' à 12h et de 15h10' à 17h, s'est tenue dans la grande Salle du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, une réunion de concertation regroupant les agents ci-après :

- Monsieur NTAMITONDERO Alphonse, Directeur Général de la Jeunesse et Président de la réunion;
- Monsieur BAYIGAMBA Adalbert, Directeur de la Planification;
- Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation;
- Monsieur KALISA Emmanuel, Chef de Division Inspection;
- Monsieur KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement;
- Monsieur KAREMERA Pierre, Chef de Bureau Sports Individuels;
- Monsieur BIKINDI Simon, Fonctionnaire de la Division Folklore et Loisirs;
- Madame MUKANZIGIYE Félicité, Fonctionnaire du Bureau Formation;
- Monsieur MUGEMANGANGO André, Fonctionnaire du Bureau Formation et Rapporteur de la réunion.

Était excusé, Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Bureau Sports d'Équipe.

Premant la parole, le Directeur Général de la Jeunesse a précisé l'objet de cette réunion qui était d'examiner l'état d'avancement des préparatifs de l'Année Internationale de la Jeunesse prévue pour 1985. Comme les gens attendent impatiemment les directives relatives à la participation aux concours qui seront organisés à l'occasion de l'A.I.J, il est donc plus que temps de finaliser les dossiers y relatifs.

En conséquence, cette réunion doit apporter des lumières aux gens chargés d'approfondir les dossiers en question.

Le président de la réunion a rappelé que 4 agents du Ministère ont été chargés d'approfondir les dossiers sur l'organisation des concours dans les domaines suivants :

- Domaine des Sports : Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel,
- Domaine Culturel : Monsieur BIKINDI Simon,
- Domaine Agro-pastoral et Artisanal : Monsieur KAREKEZI Epimaque,
- Domaine de l'Alphabétisation : Monsieur KURAZIKUBONE Joseph.

I. Domaine Agro-pastoral et Artisanal

Monsieur KAREKEZI Epimaque a exposé sommairement comment il avait conçu le programme général du Concours dans ces 3 activités et les actions déjà entreprises dans ce domaine.

Il a rappelé qu'une sensibilisation a été déjà faite aux encadreurs communaux dans leur recyclage à KAVUMU en 1983; une autre sensibilisation est en train de se faire dans les chroniques de la Jeunesse.

Son programme prévoyait 3 phases :

1ère phase : - Descente des Agents du Ministère sur le terrain pour voir où sont localisés les groupements socio-économiques des jeunes en vue de pouvoir les identifier. Il trouvait que les rapports des encadreurs ne constituent pas une documentation très fiable.

2ème phase : L'organisation proprement dite du concours.

3ème phase : Distribution des prix aux gagnants.

Après cet exposé, la parole a été donnée aux participants pour qu'ils formulent des critiques sur ce programme.

La première est que le temps qui nous reste est trop court, donc l'identification des G.S.E. par les agents du Ministère pourrait retarder davantage le lancement du concours. A ce propos, Monsieur KALISA Emmanuel a évoqué les plaintes qu'il a enregistrées lors de sa dernière mission à GIKONGORO : Les encadreurs se trouvant actuellement dans l'embaras, ils ne savent pas ce qu'ils doivent faire pour préparer cette Année Internationale de la Jeunesse et continuent à attendre les directives du Ministère. Dans ces discussions, il était aussi question de déterminer les groupements et les Centres qui participeront au concours.

Après avoir entendu les avis de chacun des participants, il a été retenu que : - Le but du concours étant d'inciter la Jeunesse à produire plus pour contribuer à l'augmentation de la production nationale surtout au cours de l'année qui lui a été consacrée, tous les groupements et centres désireux de participer seront admis.

- Il appartient aux encadreurs d'identifier ces groupements chacun dans sa localité.
- Le concours sera fait à 2 niveaux : Le niveau communal et préfectoral.
- Les Comités locaux seront organisés à chaque niveau et composés des encadreurs de la Jeunesse et des Sports ainsi que des techniciens oeuvrant dans les mêmes ressorts. Mais un agent du Ministère pourra se rendre dans chaque Préfecture pour assister au concours.
- Il reste à sensibiliser les encadreurs régionaux, les autorités locales et les services pouvant nous aider dans l'organisation de ce concours.
- Il a été recommandé que les directives soient données à temps aux comités d'organisation à différents niveaux.

On est passé ensuite à la fixation des critères généraux et la période dans laquelle sera organisé le concours pour chaque activité.

1. Agriculture

1.1. Les critères seront les suivants :

- L'organisation et la structure des G.S.E.
- Les méthodes employées pour améliorer le rendement
- Entretien des cultures
- L'effort d'organisation pour écouler les produits

Ces critères n'étant pas exhaustifs, les techniciens pourront aller plus en détail.

1.2. Les cultures devant faire objet du concours :

- Les cultures industrielles
- Les cultures vivrières
- Les cultures maraîchères

1.3. Période du concours :

Du 1er Septembre 1984 au 1er Septembre 1985. Cette période a été choisie parce qu'elle couvre toutes les saisons culturelles.

Il sera recommandé aux Comités régionaux de choisir et de communiquer au Ministère le mois où le concours sera organisé et d'y faire participer toutes les cultures qu'on trouve dans la région.

2. Elevage

Les critères, la période et les directives seront les mêmes que ceux prévus pour l'organisation du concours dans l'agriculture.

3. Artisanat

Le Chef de Division a signalé que les groupements des jeunes dans ce domaine sont très peu nombreux, donc l'organisation du concours sera plus simple.

3.1. Critères fondamentaux :

- Organisation et structure des groupements ou ateliers
- Qualité du produit
- Effort fourni pour écouler les produits.

Il a été suggéré qu'une exposition-vente soit organisée au niveau de chaque Préfecture. Le Jury, qui normalement doit être composé de bons artistes, pourra se fixer d'autres critères pour juger les meilleurs produits.

Les 3 critères retenus par la réunion serviront surtout dans le concours au niveau communal.

3.2. Période du concours

- A partir du mois de juillet 1985 jusqu'en Août 1985.

Mais le choix des meilleurs artistes devant participer au concours se fera avant et dans chaque commune.

II. Domaine culturel

1. Folklore : Monsieur KAREMERA a informé les participants de ce que l'opération envisagée dans ce domaine et celui des sports a été déjà réalisée en 1978. Il suffira de se référer aux documents préparés à cette occasion. Les participants sont d'avis que les concours dans les domaines du folklore et du sport puissent se faire en parallèle.

1.1. Participants au concours : Les groupes des jeunes qui passeront des concours au niveau secteur - Commune - Préfecture.

1.2. Genre de Folklore

- Intore
- Abakaraza
- Inbyino
- Ingoma
- Instrumentistes faisant partie des groupes folkloriques
- Particularités locales

Il y aura un concours à part qui sera organisé pour les groupes folkloriques dans les écoles.

1.3. Période du concours :

Mars 1984 - avril 1985.

- On va proposer un programme aux comités communaux tout en leur laissant une certaine marge pour le choix de la date du concours.
- Pour les écoles, il n'y aura pas de pré-sélection, le concours se fera au niveau de chaque préfecture. Pour la composition du jury, le Ministère devra se faire aider par d'autres instances.
- Il sera demandé aux écoles désireuses de participer au concours de se faire inscrire au Ministère. Cela nous permettra de programmer les missions des agents devant aller superviser les concours.

2. Concours littéraire

- Pour ne pas limiter la créativité des jeunes, les thèmes principaux de l'Année Internationale de la Jeunesse devront guider les compositeurs. Ces thèmes sont : participation, Développement et Paix.

Un commentaire sur chaque thème sera fait en Kinyarwanda pour que les participants puissent mieux les comprendre. D'ailleurs ces explications ont été déjà données dans l'émission IGITARAMO CY'URUBYIRUKO. Il suffira de les reproduire.

2.1. Langue de composition :

Toutes les compositions se feront en Kinyarwanda

2.2. Participants au concours :

Tous les jeunes rwandais de 10 à 24 ans.

2.3. Genre de composition :

- Les poèmes
- Les pièces de théâtre
- Les proses

2.4. Période du concours :

- Mars 1984 - Juin 1984 : Inscription des candidats
- Juillet 1984 - Novembre : Envoie des textes
- Décembre 1984 - Mai 1985 : Censure des textes.

Les inscriptions se feront chez les encadreurs régionaux de la Jeunesse et des Sports.

- Les compositions ne devront pas dépasser 20 pages dactylographiées sur papier duplicateur.

Cette limitation va aider les compositeurs à être précis et concis et facilitera le travail de correction.

- Les membres du Jury : Ce problème sera étudié au niveau du Ministère. On devra pour ce faire, contacter les Départements comme le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire ou Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour qu'ils nous aident dans l'organisation du Concours.

3. Concours musical

3.1. Thèmes : Les thèmes seront les mêmes que pour le concours littéraire.

3.2. Participants : Les jeunes de 10 à 24 ans

- Abalilimbyi

- Abacuranzi

3.3. Période du concours

- Mars 1984 - Juin 1984 : Lancement et inscription au Concours

- Juillet 1984 - Septembre 1984 : Dépot des textes

- Mois d'octobre 1984 : Censure des textes et proclamations des admis au concours

- Mois de Novembre 1984 : Concours proprement dit.

Ce concours a été placé en 1984 parce que les chansons vont servir de support pour la sensibilisation des jeunes à l'A.I.J.

Donc on devra les faire passer à la radio pendant les émissions d'animation et dans les chroniques de la Jeunesse.

3.4. Langue de composition

Toutes les compositions se feront en Kinyarwanda

3.5. Membres du jury : Ce problème sera également étudié au niveau du Ministère.

4. Réalisation et tournage des films éducatifs

Les participants ont trouvé que le coût de cette opération sera très élevé et que notre Ministère aura des difficultés dans sa réalisation.

On s'est résolu à s'adresser à l'ORINFOR pour demander s'ils n'ont pas des films déjà réalisés sur la Jeunesse ou si leurs services sont disponibles pour la réalisation de ce film afin de pouvoir le tourner au cours de l'année 1985.

.../...

III. Domaine des Sports : La personne chargée d'élaborer le projet du concours étant absent, on a considéré que la procédure sera la même que pour l'organisation du concours folklorique.

IV. Alphabétisation : Après avoir tant discuté sur les critères devant guider ce concours et l'identification des centres d'alphabétisation ou des individus s'occupant de cette action, les participants ont jugé bon de ne pas appeler cela concours, mais une opération qu'il faudra soutenir particulièrement au cours de l'année 1985.

On mettra l'accent sur :

- La fourniture du matériel suffisant aux Centres d'alphabétisation déjà connus.
- La formation des formateurs
- L'octroi des prix aux meilleurs centres
- L'association des élèves à cette opération pendant leurs vacances.

Cette opération sera accompagnée de la sensibilisation des jeunes n'ayant pas encore ressenti le besoin d'être alphabétisé. Cette sensibilisation se fera à travers les journaux nationaux, les chroniques de la Jeunesse et autres.....

Il a été suggéré que l'action déjà commencée à KARAGO soit tentée dans les autres chantiers et même dans les centres du Ministère. Celle-ci consiste à donner du matériel nécessaire aux jeunes des groupements en formation dans le Centre ou chantier, à leur tour, ils commencent l'alphabétisation d'abord avec les jeunes de leurs groupements

Pour mener à bonne fin cette opération il faudra conscientiser les Bourgmestres pour qu'ils prennent des mesures pouvant susciter l'intérêt des jeunes à l'alphabétisation.

Il faut souligner que la réunion n'a pas voulu entrer dans les détails pour ce qui concerne le côté financier car elle a jugé bon d'arrêter d'abord les modalités pratiques d'organisation des différents concours.

Étant entendu que l'évolution du coût dépend en grande partie de ces modalités pratiques.

En clôturant la réunion, le Directeur Général de la Jeunesse a remercié tous les participants pour l'entente, les idées échangées et leur patience.

Le Rapporteur de la Réunion
MUGEMANGANGO André.-

Le Président de la Réunion
Mr. NEMITONDERO Alphonse
Directeur Général de la Jeunesse.

